

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 36 procurations..... 14 absents 11 Suffrage exprimé ... 50</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

Etaient présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**
- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montignon :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES SUR DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de chaque réunion de l'assemblée, le Président rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation du conseil de communauté.

L'assemblée est invitée à en prendre acte.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

H.

✓ **Décision_2019-28 : Conclusion du marché n° NEGO 2019-25 portant sur des travaux de modernisation et de réhabilitation de l'installation téléphonique de la Piscine Intercommunale Maurice GIGOI**

Il est nécessaire de procéder au remplacement des équipements de téléphonie vétustes de la piscine intercommunale Maurice Gigoï à Ezanville. Suite à la consultation d'entreprises, trois fournisseurs ont remis une offre.

Après analyse comparative, la proposition de la société MEDIA COMMUNICATION ressort comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est décidé de conclure le marché n°NEGO_2019-25 avec la société MEDIA COMMUNICATION (3, rue de la libération – 95450 Condécourt) en vue la réalisation de travaux de modernisation et de réhabilitation de l'installation téléphonique de la piscine communautaire Maurice GIGOI pour un montant de 9 155,70 €H.

✓ **Décision_2019-29 : Conclusion du marché n° NEGO 2019-26 de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de mise en conformité PMR du théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice-sous-Forêt**

Il est nécessaire de procéder aux travaux de mise en accessibilité du théâtre Silvia Monfort sous maîtrise d'œuvre externalisée. Suite à la consultation d'entreprises, et après analyse comparative des devis, la proposition du Cabinet d'Architecte PASCAL FERET ressort comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc décidé de conclure le marché n°NEGO_2019-26 portant sur la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité PMR du théâtre Silvia Monfort avec le cabinet d'Architecte PASCAL FERET (6, rue des marais – 95350 Saint Brice Sous Forêt). Les prestations portent sur les missions suivantes :

- Une mission de maitrise d'œuvre de base pour un taux de rémunération de 11,75% du montant des travaux (estimé à 100 000 € HT), soit 11 750 € HT ;
- Une mission complémentaire portant sur la réalisation d'un relevé et l'élaboration de plans pour 6 000€ HT.

✓ **Décision_2019-32 : Conclusion du marché n° NEGO 2019-33 relatif aux prestations de télécommunications – Réseau VPN et Téléphonie sur IP**

Au terme de la consultation portant sur la fourniture de services de téléphonie, la commission d'appel d'offres a attribué les quatre lots de l'accord-cadre, lesquels ont été notifiés à la fin du mois de mai 2018.

Les déploiements propres au lot n° 3, s'agissant notamment des sites interconnectés (siège administratif, théâtre Silvia Monfort, piscine Maurice Gigoï, CSU de montmorency, maisons de l'emploi de Groslay, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency) sont quasiment finalisés.

Il convient de reconduire une dernière fois, pour le mois de mai 2019, les prestations assurées jusqu'à présent par MAGIC ONLINE, pour les besoins du théâtre Silvia Monfort.

Il est décidé de conclure avec la société MAGIC ONLINE (130-134, avenue du Président Wilson – 93100 Montreuil) le marché n° NEGO_2019-08 relatif aux prestations de télécommunications portant sur le réseau VPN et la téléphonie sur IP des sites de l'ex-CCOPF, pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} mai 2019 et un montant maximum de 1 000 € HT.

✓ **Décision_2019-33 : Conclusion de l'accord-cadre n° MAPA 2019-10 relatif à la réalisation des prélèvements et diagnostics obligatoires de recherche d'amiante et HAP dans les matériaux de chaussée et réseaux d'assainissement communautaires**

Préalablement à toute intervention sur la voirie ou le réseau d'assainissement communautaire, la communauté d'agglomération est tenue de s'assurer de la présence ou de l'absence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en teneur élevée dans les enrobés bitumineux de la voirie, afin d'adapter en conséquence les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de réfection et de réhabilitation.

Il convient de confier la réalisation de ces investigations à une entreprise spécialisée. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 31 janvier 2019 au BOAMP et que dix-sept entreprises ont remis une offre.

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3- DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Au terme de l'analyse des offres et après avis conforme de la commission en charge des marchés à procédure adaptée, la proposition de l'entreprise GEOCAPA a été jugée mieux-disante.

Il est décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-10 relatif à la réalisation des prélèvements et diagnostics obligatoires de recherche d'amiante et HAP dans les matériaux de chaussée et réseaux d'assainissement communautaires avec l'entreprise GEOCAPA (1652, avenue Paul Julien – 13100 Le Tholonet) pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT et une durée d'un an, renouvelable deux fois.

✓ **Décision 2019-34 : Cession à la SCI KENDOM d'un immeuble d'activités et de bureaux, cadastré section AR 113, sis 59 avenue de l'Europe à Domont : Signature de la promesse de vente et d'une convention de mise à disposition de locaux pour les besoins du centre de supervision urbain**

Il a été décidé la mise en vente du bien sise 59 avenue de l'Europe à Domont, cadastré AR113 et d'une contenance cadastrale 3196 m².

Après examen des différentes propositions d'acquisition, le bureau communautaire a émis un avis favorable à l'offre d'achat en date du 20 mars 2019 formulée par de Monsieur Eric DOMAN, du bien situé 59 avenue de l'Europe au prix de 1 550 000 € net vendeur.

Le projet d'implantation de l'offrant sur le site consiste à transférer le siège de son entreprise de BTP et à mettre à disposition des espaces de bureaux.

La condition particulière convenue avec le futur acquéreur selon laquelle ce dernier consentira au maintien temporaire de l'activité du Centre de Supervision urbain intercommunal jusqu'à son transfert sur un site adapté dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Il est décidé de :

1 - céder à la SCI KENDOM représentée par Monsieur Eric DOMAN, un immeuble d'activités et de bureau, situé 59 avenue de l'Europe à DOMONT, au prix de UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1 550 000 €) net vendeur décomposé comme suit :

- valeur immobilière : 1 545 106,50 €
- valeur mobilière : 4 893,50 €

Le transfert de propriété interviendra au jour de la constatation de la vente en la forme authentique et du paiement intégral du prix.

2 - d'approuver les termes de la promesse de vente conclue sous les conditions suivantes :

- Condition suspensive d'obtention d'un ou plusieurs prêts par l'acquéreur ;
- Condition particulière de mise à disposition de locaux pour les besoins du CSU moyennant un loyer annuel de 110 € du m² et d'une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 6 années, résiliable à tout moment par PLAINE VALLEE sous réserve de respecter un délai de préavis de 6 mois.

3 - Charger l'étude JOASSIN sise 74 avenue Jean Jaurès à Domont d'établir l'acte de vente. Etant précisé que les frais, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur.

✓ **Décision 2019-35 : Conclusion du marché n° MAPA 2019-17 relatif à la réhabilitation de la couverture et de l'étanchéité du Théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice-sous-Forêt**

Il convient de procéder à la réhabilitation de la couverture et de l'étanchéité de deux terrasses du théâtre Silvia Monfort. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} avril 2019 au BOAMP et trois entreprises ont remis une offre. Au terme de l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise ECF a été jugée mieux-disante.

Il est donc décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-17 relatif à la réhabilitation de la couverture et de l'étanchéité de deux terrasses du théâtre Silvia Monfort avec l'entreprise ECF (1, avenue de la 1^{ère} armée française – 95600 Eaubonne) pour les montants suivants :

- Tranche ferme (« terrasse A ») : 18 747,24 € HT ;
- Tranche optionnelle (« terrasse B ») : 2 200,00 € HT.

Et d'affermir la tranche optionnelle du marché.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3- DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

✓ **Décision_2019-36 : Signature d'un acte authentique en la forme administrative portant acquisition de parcelles appartenant à l'Agence des Espaces Verts situées sur la commune de Groslay secteur des rouillons**

Il convient d'acquérir auprès de l'Agence des Espaces Verts des parcelles situées à Groslay nécessaires à la réalisation de l'opération d'habitat adapté sur le secteur des Rouillons.

Par convention l'Agence des Espaces Verts s'est engagée auprès de la communauté d'agglomération à lui céder la totalité des parcelles AI 554-617-553 et environ 350m² de la parcelle AI 619.

Il est décidé de signer avec l'Agence des Espaces VERTS, l'acte d'acquisition des parcelles régionales suivantes d'une contenance totale de 827 m² au prix d'un (1) euro symbolique :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrales en m ²	Surface à acquérir en m ²
Grosly - Secteur des Rouillons	AI	554	261	261
		617	183	183
		553	33	33
		Partie de 619	3547	350
Total				827

✓ **Décision_2019-37 : Conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° NEGO 2018-34 relatif au contrôle des installations électriques des bâtiments communautaires**

Il convient de conclure un avenant n° 1 au marché portant sur le contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communautaires, afin que soient intégrés la salle de réunion et le bureau des associations, récemment aménagés sur le site de la piscine Maurice Gigoï à Ezanville.

Il est décidé de conclure avec la société APAVE PARISIENNE (Agence de Cergy-Pontoise – BP 235 – 95523 Cergy-Pontoise Cedex) un avenant n° 1 au marché n° NEGO_2018-34 portant sur le contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communautaires, afin que soient intégrés la salle de réunion et le bureau des associations, récemment aménagés sur le site de la piscine Maurice Gigoï à Ezanville, pour les montants suivants :

- Visite initiale (année 2019) : 156,00 € HT ;
- Visite périodique (année 2020) : 144,00 € HT.

✓ **Décision_2019-38 : Conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° NEGO 2018-33 relatif à la vérification périodique des appareils et accessoires de levage, des dispositifs d'ancrage et de protection contre les chutes en hauteur du Théâtre Silvia Monfort**

Il convient de rectifier le quantitatif de perches motorisées dont la société APAVE PARISIENNE assure le contrôle, en ajoutant 11 unités.

Il est décidé de conclure avec la société APAVE PARISIENNE (Agence de Cergy-Pontoise – BP 235 – 95523 Cergy-Pontoise Cedex) un avenant n° 1 au marché n° NEGO_2018-33 relatif au contrôle périodique des accessoires de levages et des dispositifs d'ancrage et de protection contre les chutes en hauteur du théâtre Silvia Monfort, pour un montant de 330,00 € HT, portant ainsi le montant global annuel du marché à hauteur de 1 075,00 € HT.

✓ **Décision_2019-39 : Conclusion du marché n° MAPA 2019-28 relatif aux acquisitions de documents imprimés et sonores pour le réseau mutualisé de lecture publique de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**

Au titre de la démarche de mutualisation engagée dans le domaine de la lecture publique, figure l'acquisition de fonds spécifiques ciblés, ou thématiques.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

H

En vue de permettre les acquisitions de documents imprimés et sonores pour le réseau mutualisé de lecture publique, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 avril 2019 au BOAMP, invitant les entreprises à se porter candidates à l'attribution d'un accord-cadre comprenant quatre lots (imprimés pour public adulte, imprimés pour public jeunesse, livres-CD/textes lus et bandes dessinées). Sept entreprises ont remis une offre (pour un ou plusieurs lots).

Au terme de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 29 mai 2019, a émis un avis favorable s'agissant de l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises suivantes :

- LE GRAND CERCLE (lot n° 1 - imprimés, hors bandes dessinées pour public adulte, dont livres en braille) ;
- CROCOLIVRE (lot n° 2 - imprimés, hors bandes dessinées pour public jeunesse) ;
- RDM (lot n° 3 - livres-CD et textes lus) ;
- LIBRAIRIE IMPRESSIONS (lot n° 4 - bandes dessinées adultes, adolescents et jeunesse).

Il est décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-28 relatif aux acquisitions de documents imprimés et sonores pour le réseau mutualisé de lecture publique de la communauté d'agglomération, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - imprimés, hors bandes dessinées pour public adulte, dont livres en braille : LE GRAND CERCLE (Centre commercial Art de vivre Eragny – 1, rue du Bas Noyer – 95616 Cergy-Pontoise Cedex)
Montant maximum : 94 500,00 € HT - Durée : 1 an
- Lot n° 2 - imprimés, hors bandes dessinées pour public jeunesse : CROCOLIVRE (28, rue du Général de Gaulle – 95880 Enghien-les-Bains)
Montant maximum : 75 600,00 € HT - Durée : 1 an
- Lot n° 3 - livres-CD et textes lus : RDM (125-127, boulevard Gambetta – 95100 Sannois)
Montant maximum : 9 500,00 € HT - Durée : 1 an
- lot n° 4 - bandes dessinées adultes, adolescents et jeunesse : LIBRAIRIE IMPRESSIONS (10, rue Jean Monnet – 95880 Enghien-les-Bains).
Montant maximum : 26 500,00 € HT - Durée : 1 an

✓ **Décision_2019-40 : Conclusion du marché n° MAPA_2019-31 relatif à la réfection des jardinières de plantes artificielles de l'espace nautique la vague**

Il convient de procéder à la réfection des jardinières de plantes artificielles de l'espace nautique La Vague. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 avril 2019 au BOAMP et deux entreprises ont remis une offre. Au terme de l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise VERT DECO a été jugée mieux-disante.

Il est décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-31 relatif à la réfection des jardinières de l'espace nautique La Vague avec l'entreprise VERT DECO (Chemin rural 12 – 78114 Magny-les-Hameaux) pour un montant de 44 405,00 € HT.

✓ **Décision_2019-41 : Conclusion du marché n° MAPA_2019-18 relatif au remplacement des fauteuils du Théâtre Silvia Monfort**

Il convient de procéder au remplacement de l'ensemble des fauteuils du parterre du théâtre Silvia Monfort (266 fauteuils et 24 strapontins).

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} avril 2019 au BOAMP et quatre entreprises ont remis une offre. Au terme de l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise MUSSIDAN SIEGES a été jugée mieux-disante.

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3- DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Il est décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-18 relatif au remplacement des fauteuils du théâtre Silvia Monfort avec l'entreprise MUSSIDAN SIEGES (ZI Les Mauries – 24400 Mussidan) pour un montant de 56 726,96 € HT.

Ce marché est conclu pour sa variante n° 1, intégrant la fourniture et pose de 10 sièges amovibles.

✓ **Décision_2019-42 : Conclusion d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'une représentation du spectacle « Un soir avec Montand »**

Dans le cadre de l'établissement de la programmation 2019-2020 du théâtre Silvia Monfort, le spectacle intitulé « Un soir avec Montand » a été retenu, pour une représentation le 21 septembre 2019 à 21h00.

Il est décidé de conclure avec l'entreprise LES GRANDS THEATRES (72, route de Bernay – 27560 Lieurey) un contrat de cession des droits d'exploitation pour une représentation du spectacle intitulé « Un soir avec Montand », pour un montant de 5 000,00 € TH, incluant le versement d'une avance représentant 30% du montant du marché (1 500 € HT).

✓ **Décision_2019-43 : Conclusion d'un contrat de cession des droits d'exploitation de deux représentations de la pièce de théâtre « Mademoiselle Molière »**

Dans le cadre de l'établissement de la programmation 2019-2020 du théâtre Silvia Monfort, la pièce intitulée « Mademoiselle Molière » a été retenue, pour deux représentations le 8 novembre 2019 à 14h30 et 20h30.

Il est décidé de conclure avec l'entreprise ATELIER THEATRE ACTUEL (5, rue La Bruyère – 75009 Paris) un contrat de cession des droits d'exploitation pour deux représentations de la pièce intitulée « Madame Molière », pour un montant de 9 653,25 € TTC, incluant le versement d'une avance représentant 30% du montant du marché (2 895,98 € TTC).

✓ **Décision_2019-44 : Conclusion d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'une représentation du spectacle « Brassens, à ma sauce »**

Dans le cadre de l'établissement de la programmation 2019-2020 du théâtre Silvia Monfort, le spectacle intitulé « Brassens, à ma sauce » a été retenu, pour une représentation le 10 janvier 2020 à 20h30.

Il est décidé de conclure avec l'association SUNNY SIDE UP (88, avenue d'Italie – 75013 Paris) un contrat de cession des droits d'exploitation pour une représentation du spectacle intitulé « Brassens, à ma sauce », pour un montant de 700 € TTC.

✓ **Décision_2019-45 : Conclusion d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'une représentation de la pièce de théâtre « Inavouable »**

Dans le cadre de l'établissement de la programmation 2019-2020 du théâtre Silvia Monfort, la pièce intitulée « Inavouable » a été retenue, pour une représentation le 22 novembre 2019 à 20h30.

Il est décidé de conclure avec l'entreprise LANDE MARTINEZ PRODUCTION (3-7, quai de l'Oise – 75019 Paris) un contrat de cession des droits d'exploitation pour une représentation de la pièce intitulée « Inavouable », pour un montant de 14 770,00 € TTC, incluant le versement de deux avances représentant, pour la première, 10% du montant du marché (1 477,00 € TTC) versée de signature du contrat et, pour la seconde, 40% du montant du marché (5 908,00 € TTC), versée quinze jours avant la date de la représentation.

✓ **Décision_2019-46 : Conclusion du marché n° MAPA 2019-30 relatif à la réhabilitation du parking et de la voirie de la piscine Maurice GIGOI à Ezanville**

Il convient de procéder à la réhabilitation du parking et de la voirie de la piscine Maurice Gigoï à Ezanville.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 avril 2019 au BOAMP et trois entreprises ont remis une offre. Au terme de l'analyse des offres, la proposition du groupement d'entreprises FILLoux / ALLIANCE ENTREPRISE a été jugée mieux-disante.

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3- DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Il est décidé de conclure le marché n° MAPA_2019-30 relatif à réhabilitation du parking et de la voirie de la piscine Maurice Gigoi à Ezanville avec le groupement composé des entreprises FILLOUX (5, avenue des Cures – 95580 Andilly) et ALLIANCE ENTREPRISE (23, rue Jean-Jacques Rousseau – 93400 Saint-Ouen) pour un montant de 87 375,10 € HT.

Dont acte.

DONT ACTE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 04/07/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3-
 DE
 Date de télétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte à classer

DL2019-06-26_3

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-36-11.00 (MI217783907)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte rendu des décisions du Président prises
délégation de pouvoir du conseil

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembléesActe : 3 CR des Décisions du
Président n°2019-32 à 2019-46 +
28 et 29.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:36

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:36

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 15:59

